

## LA POLITIQUE DU POLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS *en quelques dates...*

---

### 3 Grands axes : fauchage tardif, gestion raisonnée et « 0 Herbicide »

2006 **Plus d'utilisation de produits phytosanitaires** par le service « espaces verts » du département,

- ▶ Mise en place d'une **gestion différenciée** sur les différents sites du département,
- ▶ Utilisation de **techniques alternatives** pour palier l'usage de produits chimiques,
- ▶ Extension de la démarche auprès des agents des routes pour l'entretien des dépendances vertes :

2007 Réalisation d'un « **guide de gestion raisonnée des dépendances vertes** » :

→ Elaboration d'une politique confirmée et affirmée.

- ▶ **Formation de tous les agents** aux nouvelles méthodes d'entretien sans produits phytosanitaires (300 agents formés en 2008-2009),
- ▶ **Protection des stations floristiques remarquables des bords de routes** (stations d'orchidées et de tulipes sauvages notamment).

2008 **Plus d'utilisation de produits phytosanitaires** au Pôle Paysage et Espaces Verts (soit 53 300€ d'économies qui correspondaient au budget consacré aux pesticides).

2011

**Mise en place d'un plan départemental et « Charte 0 Herbicide »  
pour les communes et EPCI de Dordogne**